

COSUI MAYOTTE :



La DGAFP ferme la porte à une indemnité pour celles et ceux qui ont prêté et qui prêtent renfort à Mayotte.

INADMISSIBLE !

Vendredi 10 octobre dernier, le secrétariat général a convié les Organisations Syndicales ministérielles à un comité de suivi concernant la gestion de la situation de Mayotte « post CHIDO ».

Dans un premier temps, un point a été fait par l'administration sur l'état des avancées bâtimementaires, logistiques, informatiques, matériels et en matière de RH.

Au-delà des éléments que nous avons portés en retour sur la situation locale pour chacune des directions du ministère, **l'UNSa Justice** a mis en avant le grand professionnalisme des personnels et surtout l'état d'épuisement moral et physique des collègues qui exercent et vivent dans des conditions toujours précaires, quand elles ne sont pas indignes.

Nous sommes revenus sur la question indemnitaire concernant toutes celles et ceux qui interviennent en renfort sur l'île de Mayotte et notamment le devenir d'un « projet d'arrêté relatif au complément forfaitaire exceptionnel à l'indemnité pour charges pénitentiaires prévu au titre du déploiement à Mayotte des agents du corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire suite au cyclone Chido ».

Après avoir attendu plus de quatre mois, la décision du guichet unique sous le directoire de la DGAFP est tombée avec distance et mépris. « Circulez il n'y a rien à avoir ! »

Ces derniers renvoient cette demande au principe qui selon eux pourrait créer une échelle de perroquet et donc un risque élevé de demandes reconventionnelles visant à faire bénéficier de dispositifs similaires d'autres agents publics ayant apporté un renfort volontaire sur le territoire de Mayotte.

Cette décision de rejet de la demande formulée par le ministère de la Justice, renvoi en creux au « non versement » d'un quelconque complément indemnitaire annoncé au printemps pour l'ensemble des personnels y compris celles et ceux qui devaient percevoir ce complément par le biais de l'IFSE ou de l'IFO.

Résultat des courses, aucune prime ne sera versée à toutes celles et ceux qui sont et qui interviennent encore en renfort sur le territoire de Mayotte. Même si ce n'est pas pour cela que les agents sont allés et vont en renfort à Mayotte, c'est encore une promesse qui s'envole en fumée et qui démontre une nouvelle fois le peu d'intérêt de ces énarques bien calfeutrés dans leur tour d'ivoire, pour celles et ceux qui ont une démarche de solidarité et de professionnalisme.

C'EST LAMENTABLE ET INACCEPTABLE !

L'administration s'est engagée à gratifier ces agents, l'UNSa Justice exige qu'ils le soient d'une manière ou d'une autre !

Paris, le 23 octobre 2025

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET